

Motifs de la décision

La SCCV LA COURNEUVE CHABROL a déposé une demande de permis de construire le 31 mars 2022 enregistré sous le numéro n°PC09302722A0008. Cette demande concerne la réalisation d'un programme de 192 logements et d'un local commercial sur un terrain situé 11 à 21 rue Chabrol.

La MRAe a rendu un avis sur le projet en date du 29 juin 2022 auquel la SCCV LA COURNEUVE CHABROL a pu apporter un mémoire en réponse.

Le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la MRAe, a été soumis participation du public par voie électronique (PPVE) du 7 novembre 2022 au 7 décembre 2022 inclus.

Durant cette mise à disposition, aucune observation n'a été déposée.

Une synthèse a été dressée et, en l'absence d'observation, la PPVE n'est pas de nature à faire évoluer le projet.

Considérant que l'étude d'impact menée sur le site du projet a permis d'appréhender l'ensemble des incidences notables sur l'environnement et les mesures à prendre pour assurer l'intégration du projet dans le territoire et limiter les effets négatifs,

Considérant l'avis n°APJIF-2022-050 du 29 juin 2002 de la MRAe,

Considérant que l'observation consignée et les éléments de réponse n'appellent pas d'évolution de l'étude d'impact,

Considérant les avis favorables émis par les différents services consultés dans le cadre de l'instruction du permis de construire,

Considérant la synthèse des observations et propositions du public durant la participation du public par voie électronique,

Considérant la conformité du projet avec PLUi en vigueur sur la commune.

Il est décidé d'accorder le permis de construire n°PC09302722A0008.